



PAYER SON LOYER en toute simplicité !

POUR EN SAVOIR PLUS
sur le paiement de votre loyer
monespace.toulhabitat.fr/site/connexion/accueil



NOUS CONTACTER

TOUL HABITAT

550 Avenue des Leuques

54 200 TOUL

03 83 43 02 98

www.toulhabitat.fr



COMPRENDRE LE PAIEMENT de mon loyer

À Toul Habitat, nous savons qu'un paiement facile, c'est un souci en moins au quotidien. C'est pourquoi nous vous proposons plusieurs façons de régler votre loyer, afin que chacun puisse choisir la solution qui lui convient le mieux : pratique, rapide ou traditionnelle, à vous de choisir !

Les modalités de paiement de votre avis d'échéance

Chaque fin de mois, vous recevez votre avis d'échéance qui détaille le montant de votre part restant à charge :

RESTE À CHARGE

loyer + acomptes de charges – APL ou AL
(si bénéficiaire)*.

* Vous ne recevez pas directement l'APL ou AL : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) la verse directement au bailleur qui la déduit de votre loyer.

Lors de chaque paiement, il est impératif de rappeler vos références, que vous pouvez retrouver sur votre avis d'échéance. Pensez-y surtout en cas de paiement par virement. Elles se situent **juste au-dessus de votre Nom**.

Avis d'échéance JUILLET 2025
Numéro compte client : 000000000

TOUL Habitat Lorrain

Informations LOTS
Références du logement

ANCIEN SOLDE

Numéros de références à renseigner
NOM PRENOM du locataire
RESIDENCE
ADRESSE

Ce qui est compris dans vos charges locatives

- Les charges des parties communes (nettoyage, espaces verts, électricité, ascenseurs)
- Les charges d'entretien liées à votre logement (robinetterie, VMC, chaudière...)
- Les consommations individuelles
- La TEOMI (taxe pour enlèvement des ordures ménagères), gérée par la CC2T. Cette taxe se compose en deux parts : la part fixe et la part variable en fonction du nombre de badgeage/levées (et non au poids).

Une régularisation de l'ensemble des charges est effectuée chaque année par Toul Habitat, sur l'avis d'échéance de juin, en fonction des factures et des consommations réelles de chaque locataire.

SIMULER OU DEMANDER SES DROITS
AUX AIDES AU LOGEMENT *

www.caf.fr

*les démarches d'aide au logement sont à la charge du locataire.

Je paye mon loyer par



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	Une solution simple et rapide qui vous libère des formalités et des oublis éventuels. Dates de prélèvement au choix : 2 - 8 - 13 ou 20 que vous pouvez modifier à tout moment. Pour le mettre en place, il suffit de compléter l'imprimé SEPA , à retrouver sur notre site internet , et de le remettre à TOUL HABITAT accompagné de votre RIB .
VIREMENT BANCAIRE	Réalisez votre virement directement sur le compte de TOUL HABITAT. IBAN : FR67 2004 1010 0524 9418 6502 681 BIC : PSSTFRPLIL
CARTE BANCAIRE	Vous avez la possibilité de régler votre loyer par carte bancaire dans nos locaux en vous munissant préalablement de l' avis d'échéance ou du courrier de relance .
CHÈQUE	Découpez le talon situé en bas de votre avis d'échéance et joignez-le à votre chèque libellé à l'ordre de TOUL HABITAT . Vous pouvez déposer votre règlement soit au siège de Toul Habitat ou par courrier postal à l'adresse suivante : TOUL HABITAT – 550 Avenue des Leuques – 54200 TOUL.
ESPACE LOCATAIRE	Pour un règlement facile, pratique et sécurisé, vous pouvez régler votre loyer directement depuis votre espace locataire par virement ou par carte bancaire .

Et si je rencontre des difficultés de paiement ?

Nos équipes sont là pour vous écouter, vous conseiller et trouver avec vous des solutions adaptées.

Alors n'hésitez pas et contactez sans attendre notre **service prévention des impayés**, ensemble nous trouverons une solution d'entente !

SERVICE PRÉVENTION
DES IMPAYÉS DE TOUL HABITAT

03 83 43 02 98